

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°009

OBJET : MAGIE DE NOËL : LOCATION ET ACHAT DE DÉCORS ORIGINAUX			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. CHAMLAJ.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 septembre 2025,

La ville de Carcassonne souhaite acquérir et/ou louer des décors originaux pour la Magie de Noël.

Pour l'année 2025, la Ville a pour projet de louer :

- Un grand sapin décoratif
- 3 montgolfières (placées sur 3 sites différents)
- Des bulles avec automates
- Des sapins lumineux.

Le concept, le design et le thème de chaque site sont fixés par la Commune. Le choix des diverses décos, actualisé chaque année, sera effectué au vu du bordereau des prix et du catalogue du fournisseur.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes mono attributaire qui sera conclu pour une durée de 4 ans avec un montant minimum de 30 000,00 euros HT et un montant maximum de 1 200 000 euros HT.

A l'issue de la consultation des entreprises, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise COLORS PRODUCTION (9200 Chatelet – Belgique).

Il est demandé au Conseil municipal :

D'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise suscitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26647-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025